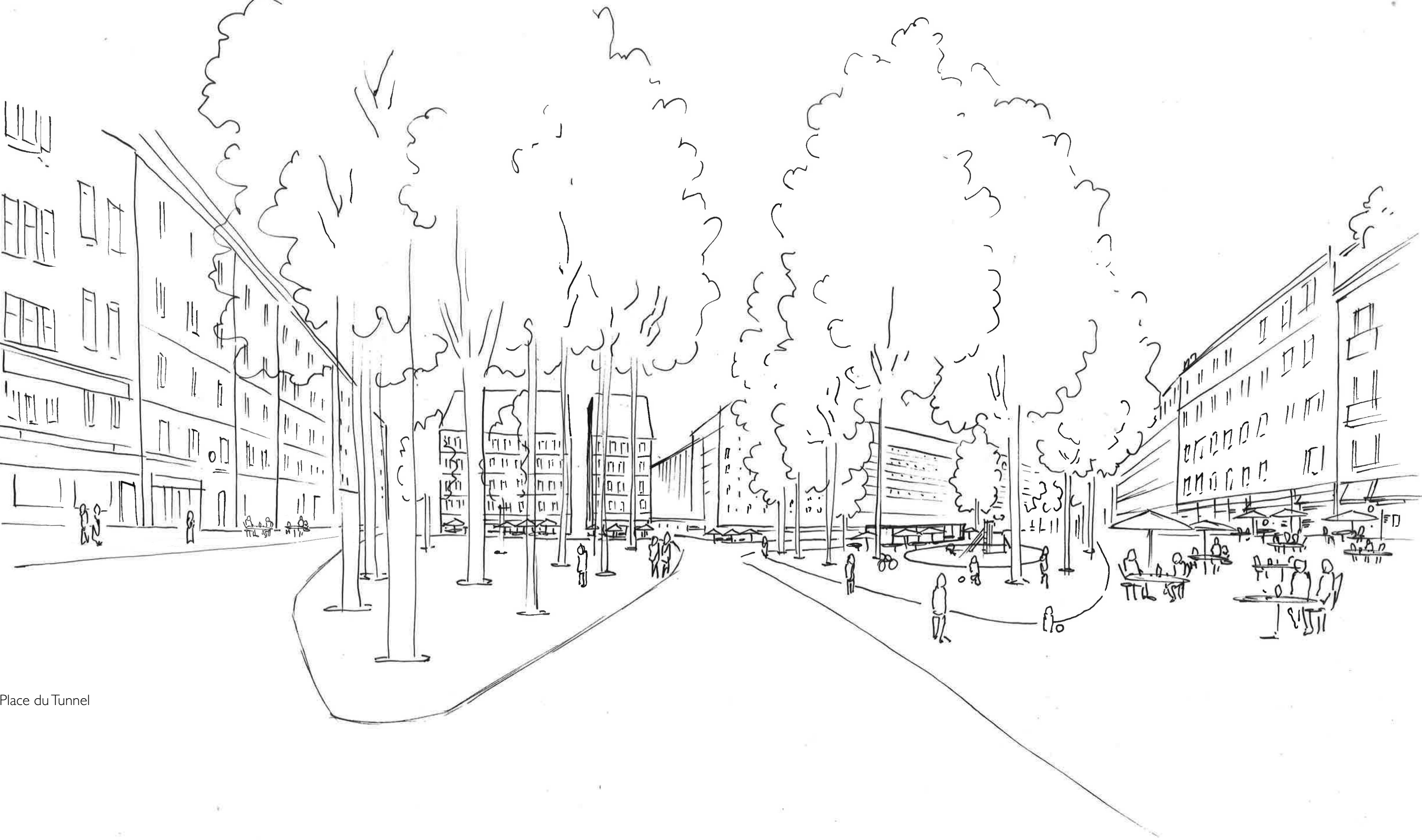


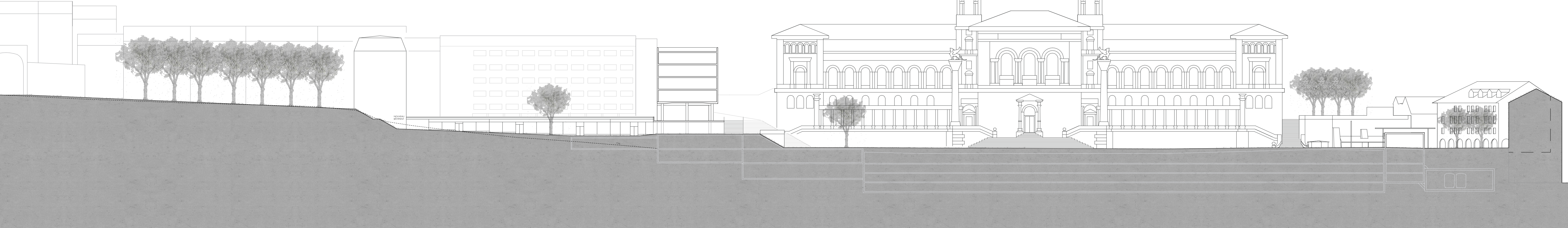




Place du Tunnel



Îlot des deux marchés



Coupe longitudinale, éch. 1/500

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, les places de la Riponne et du Tunnel ainsi que l'îlot qui les relie ont été la cible d'interventions architecturales et urbanistiques brutales et souvent inabouties. Il semble clair que cette juxtaposition d'interventions a accordé peu de considération au tissu existant et a produit des espaces mal résolus, peu accueillants et difficilement appropriables.

Le projet propose de résoudre ce malheureux bricolage par une intervention équilibrée entre le respect de l'existant et la clarté d'intervention. Il s'articule autour des trois points suivants : **l'unification de la place de la Riponne d'un front bâti à l'autre, l'aménagement d'un poudron vert sur la place du Tunnel et la conclusion de l'îlot des deux marchés.**

En accord avec les études de mobilité, l'intégralité du périmètre est converti en zone de rencontre limitée à 20 km/h. L'accès au parking de la Riponne se fait en cul de sac de chaque côté de la route de façon à libérer la place de tout trafic de transit.

Une fontaine affiliée, espace ludique, est implantée en lieu et place de l'ancienne Grenette afin de préserver le souvenir de ce bâtiment emblématique. Du mobilier urbain mobile pourrait être disposé sur certaines parties de la place afin d'en faciliter l'appropriation (cf image de référence MuseumQuartier.Vienne). Les jardins-terrasses du palais de Rumine accueillent des programmes saisonniers : installations artistiques, bars temporaires, etc.

L'espace de la place est clarifié par la suppression des nombreux édifices dispersés et la construction d'un grand couvert qui rassemble les accès au parking et au métro, le kiosque, l'office du tourisme, les toilettes publiques ainsi qu'un garage à vélo et du mobilier urbain de détente. Ce couvert renforce également la spatialité de la placette qui le lie à l'Espace Arlaud.

L'aménagement d'un poudron vert sur la place du Tunnel est rendu possible par construction d'un tunnel reliant la Borde à la Place du Nord. Cet ouvrage libère la place du Tunnel d'une grande partie des nuisances liées au trafic et permet de réduire la surface dédiée à l'automobile.

Certaines routes sont ainsi supprimées et remplacées par des espaces piétons. Les autres voient leurs trottoirs élargis et sont converties en zones de rencontres limitées à 20 km/h.

L'ensemble des espaces anciennement réservés au stationnement sont remplacés par deux grands parcs arborisés dans lesquels des espaces de détente et de jeux pour enfants sont aménagés.

La conclusion de l'îlot des Deux Marchés par la construction d'un bâtiment à usage mixte apparaît comme une nécessité afin de pallier aux interventions des années 70 qui ont supprimé spatialement la rue des Deux Marchés et offrent de bien belles façades à la "cour" ainsi qu'à la place du Tunnel.

La cour ainsi conclue accueille un bâtiment d'un étage occupé par des ateliers. Cette intervention renforce l'activité artisanale du lieu et redéfinit le passage des deux Marchés. Une dalle rehausse le niveau sud de la cour et renforce le lien avec la place de la Riponne. L'espace se trouvant sous cette dalle permet d'aménager un parking souterrain pour compenser les places supprimées en surface. Le rehaussement du niveau de la rue ainsi que la construction des ateliers cachent les étages de l'Université 5 qui, exposant actuellement un parking et redonnent aux belles façades XIX^{ème} la dignité qu'elles méritent.



Le front sud-ouest de la Place du Tunnel au début du XX^{ème} (Frédéric Mayot, 1913, coll. P+L)



La rue des Deux-Marchés vers 1950 (Victor Rich, vers 1955, coll. P+L)



Place Fédérale, Berne (CH) (Source: Stadtplanungsamt Bern)



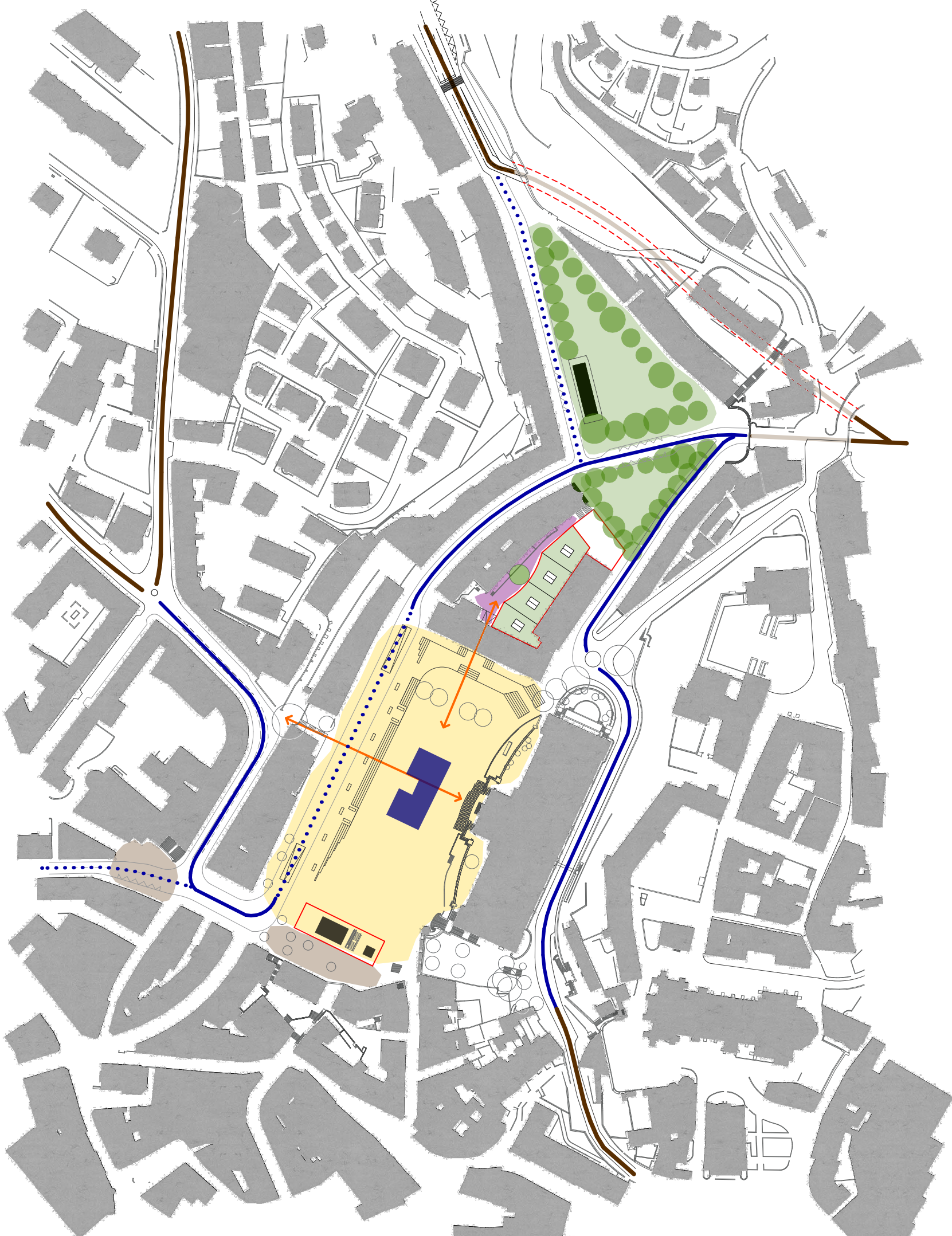
Côte-de-Montbenon, Lausanne, 2017, Bakker & Blanc architectes



Place de l'Université Martin Luther-Halle (D) (Source: topotek1.de)

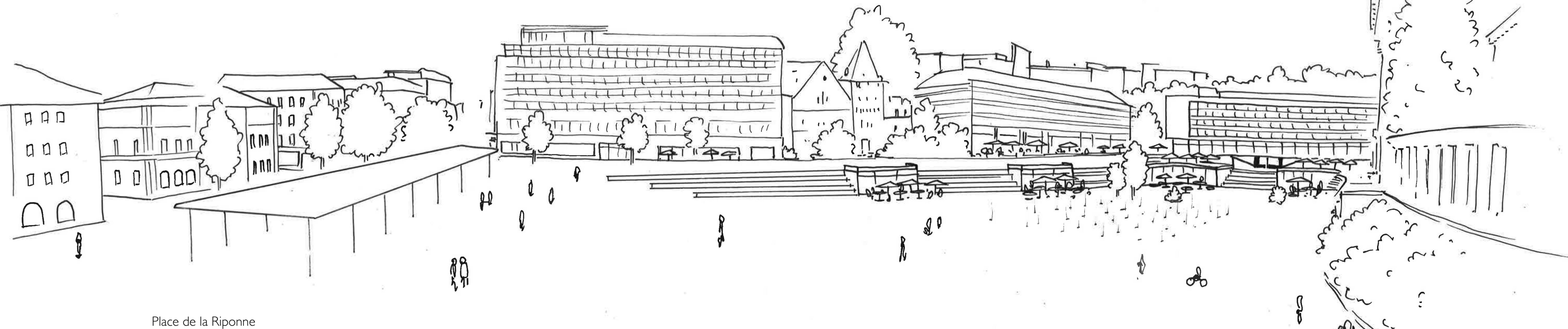


MuseumQuartier, Vienne (A) (Source: austriainfo)

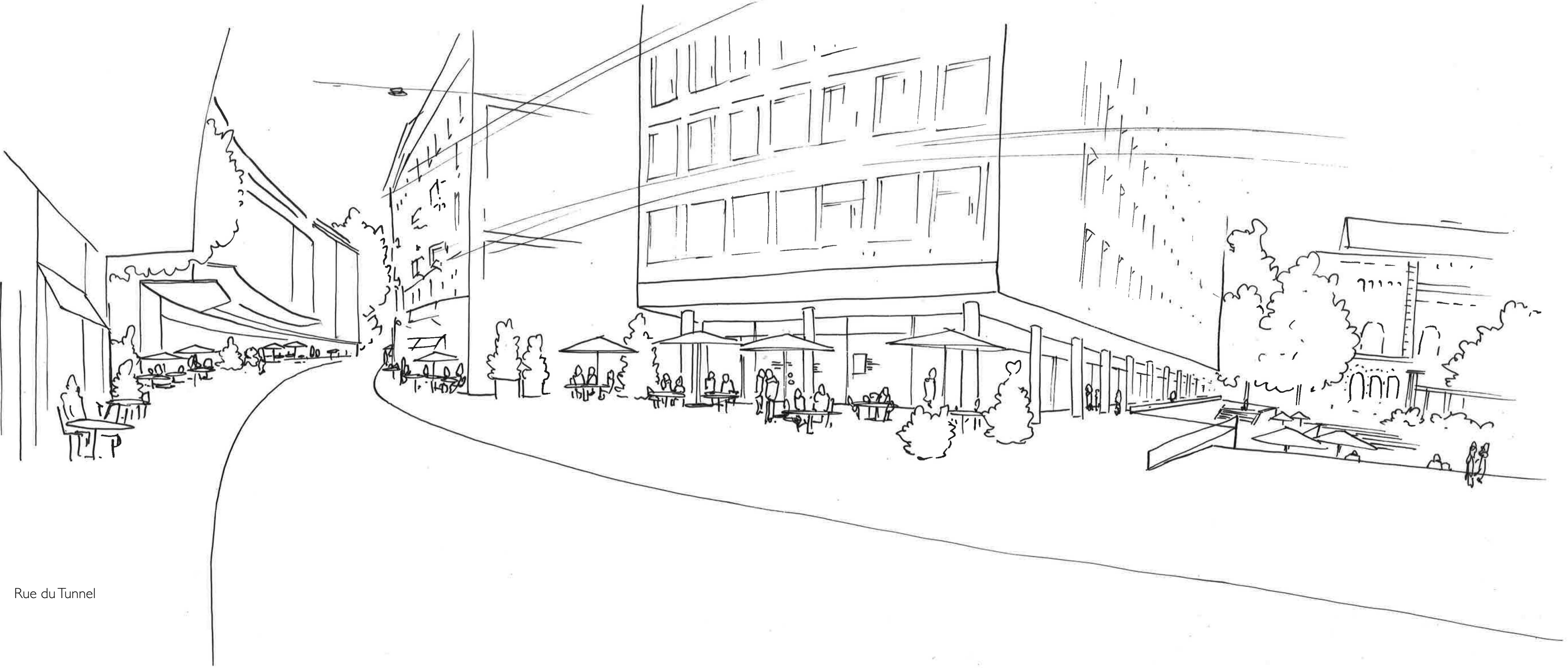


- L'espace de la place de la Riponne
- Parc arborisé de la place du Tunnel
- TMI et TP zone de rencontre à 20km/h
- Placette Arlaud et Rue Neuve
- Nouveaux bâtiments
- TP zone de rencontre à 20km/h
- Rue des Deux-Marchés
- Circulation piétonne facilitée
- Tous transports limité à 50km/h
- Nouveau tunnel

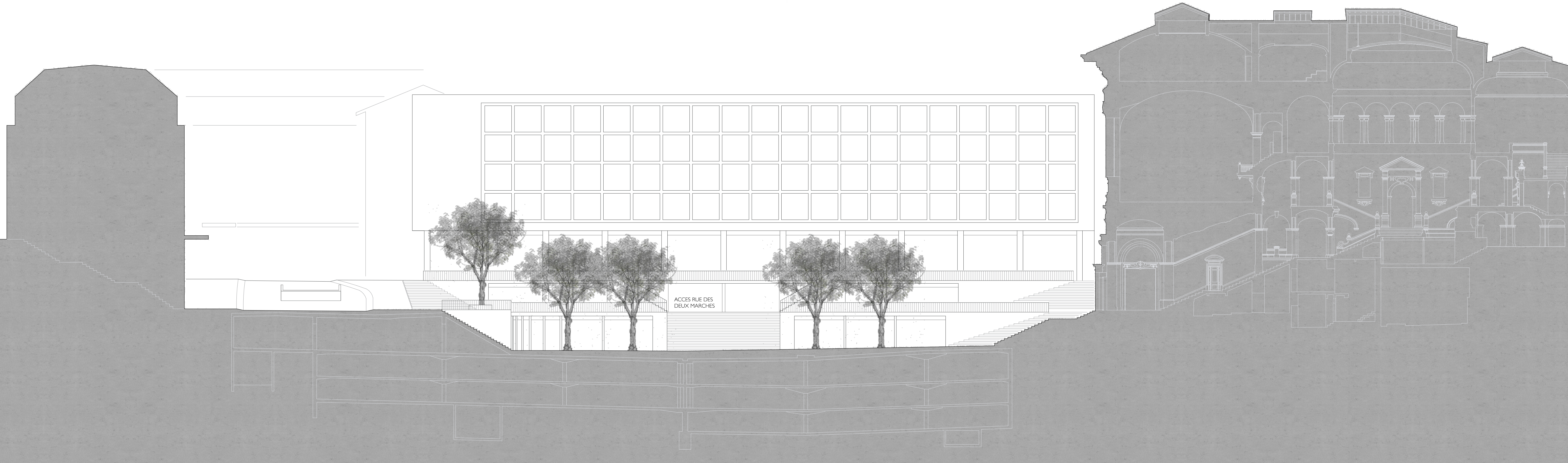
Schéma du projet



Place de la Riponne



Rue du Tunnel



Coupe perpendiculaire de la place de la Riponne, éch. 1/200